

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 27/08/2020

transmise le : 27/08/2020

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers représentés : 2
Conseillers excusés : 1

Séance du : 03 septembre 2020 à 20h
Sous la présidence de Mme DYEUL Aurélie, Maire

Membres présents :

WICKER Dominique, GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël, RUILLET Michel, PALTOT Karine, KUBLER Olivier, MEHN Véronique, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, ANTZ Sébastien (parti à 21h22 au point 6), MARTINELLE Caroline

Membres représentés : MARTINS Fatima par RUILLET Michel
MEHN Véronique par GRABOWSKI Barbara

Membres absents : SABOURAL Magali

Secrétaire de séance : Olivier KUBLER

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance

2. Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 10 juillet 2020

3. Complément de la délibération sur la Commission d'Appel d'Offres

La délibération annule et remplace la précédente. Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, le conseil municipal, procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et désigne les membres suivants :

- Mme DYEUL Aurélie, Maire, membre de droit
- Titulaires : WICKER Dominique, GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël
- Suppléants : RUILLET Michel, VIX Alexandre, SAINT-PAUL Olivier

4. Complément de la délibération sur la Commission électorale

Il faut désigner un suppléant(e) à Mme WENDLING Pascale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne comme suppléante Mme PALTOT Karine.

5. Encaissement du chèque de l'assurance pour le sinistre de la salle communale

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à encaisser un chèque de 4 616,60 € suite à la réparation de la toiture et du plafond de la salle communale.

6. Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

Madame la Maire expose que les dispositions du CGCT (art. L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations proposées suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents sauf 1 abstention, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire la délégation proposée suivante :

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

7. Révision des tarifs des salles

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de modifier, à l'unanimité des membres présents les tarifs des salles de la manière suivante pour l'année civile 2021 et autorise Madame la Maire à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

SALLE COMMUNALE : caution 1 000 €
HABITANTS :

Location : 300 €
Option nettoyage : 180 €

EXTERIEURS :

1 090 € (nettoyage et charges comprises)

Tarif de location pour un décès : 80 € incluant le nettoyage

Location du 31 décembre a été rejetée avec 9 voix contre et 5 voix pour.

SALLE « le trait d'union » : caution 1 000 €
HABITANTS uniquement :
Location : 200 €
Option nettoyage : 80 €

Location le 31 décembre :

Location : 300 €
Option nettoyage : 180 €

De plus, Madame la Maire passe la parole à Mme SABOURAL Magali pour expliquer les diverses activités sportives qui commencent au mois de septembre 2020.

Madame la Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif horaire pour les locations d'activités sportives à venir, comme suit :

- 10 € par séance pour l'utilisation de la petite salle du Trait d'Union / sous-sol de l'école
- 20 € par séance pour l'utilisation de la grande salle communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs des locations de salle des activités sportives et autorise Madame la Maire à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2020.

8. Présentation de l'étude pour la lutte contre les inondations à Ittlenheim (SDEA)

Madame la Maire présente l'étude pour la lutte contre les inondations à Ittlenheim pour un coût annoncé de 535 000 € à la charge du SDEA réalisée par le Syndicat Des Eaux et Assainissement.

Trois scénarii sont présentés. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'option n°2 : Décaissement de parcelles en amont de la zone urbanisée et mise en place d'un ouvrage de rétention en amont

9. Point divers

La séance est déclarée close à 23h50